

Délibération du Conseil municipal

Séance du 16 mai 2023

Le seize mai deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LECACHEUR Julien, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, SOUILHE Jérôme, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

GAILLARD Yohan	à SOUILHE Jérôme
LANGLOIS Danielle	à CHOUTEAU Edith
LECOMTE Delphine	à GUIBERT Vincent
LHUISSIER Thierry	à LABORDERIE Philippe
ROCHAIS Philippe	à CORBILLON Christine
SOURICE Corinne	à LIOTON Valérie

Absent(s) excusés

Absents

BOUSSICAULT Gérald, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

GAUTHERON Xavier, DELETANG Claire

Convocation adressée le 10 mai 2023, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 17 mai 2023, article L.2121.25 CGCT

23SE1605-10 | Location de broyeurs végétaux et promotion du broyage auprès des habitants par un événement de sensibilisation - Signature d'une convention avec Angers Loire Métropole

Monsieur Robert DESOEUVRE, adjoint délégué à la Transition écologique et aux Travaux, expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la volonté de la commune des Ponts-de-Cé de poursuivre ses actions de préservation de l'environnement et de valorisation du développement durable ;

Considérant qu'en complément des actions déjà mises en œuvre par Angers Loire Métropole (compostage individuel, aide à la location de broyeur aux particuliers, démonstrations de broyage en déchetterie), de nouvelles actions de proximité sont nécessaires pour promouvoir le broyage afin de réduire les apports de végétaux en déchetteries, sensibiliser les particuliers à la gestion de leurs végétaux à domicile et soutenir les communes dans le broyage de leurs végétaux d'espaces verts ;

Considérant qu'Angers Loire Métropole propose aux communes qui utilisent déjà un broyeur à végétaux (acquisition ou location) un soutien financier forfaitaire de 200 € en contrepartie de la réalisation à leur initiative auprès des habitants d'un événement de sensibilisation au broyage dans la limite de quatre événements par an ;

Considérant que la mise en place de ce partenariat requiert préalablement la signature d'une convention entre Angers Loire Métropole et la commune ;

Considérant l'avis du Comité consultatif de l'Aménagement et de la Transition écologique du 10 mai 2023 ;

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve les termes de la convention proposée ;**
- **Autorise le maire ou son représentant à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.**

VOTE			
En exercice	32	POUR	30
Présents	24	CONTRE	0
Pouvoirs	6	ABSTENTION	0
Pris part au vote	30	TOTAL	30

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON

